

Afin de permettre le bon déroulement

LE STATIONNEMENT EST REGLEMENTE

Stationnement interdit :

Boulevard Kennedy - du 2 Juillet à 14h au 3 Juillet à 17h

(coté Est et Ouest sur toutes les places y compris places GIG et GIC)

Parking gratuit de la Villette - du 2 Juillet à 14h au 3 Juillet à 14h

Promenade de la Plage - le 3 Juillet de minuit h à 17h

(cotés Nord et Sud, entre avenue General Leclerc et Pont du Loup)

Avenue de Nice - le 3 Juillet de 3h à 14h

(entre bd Mal Juin/Kennedy et le pont de la Cagne (y compris sur la contre-allée)

Allée des Bouleaux / rue de la Foux - le 3 Juillet de 3h à 17h

(partie Nord, entre l'avenue de Nice et rue de la Foux)

Sur tout le parcours - le 3 Juillet de 6h à 14h

- Promenade de l'Hippodrome *(y compris sur la voie d'accès à l'Hippodrome)*
- avenue de Cannes *(à partir de la sortie de l'Hippodrome des 2 cotés)*
- Bd Marechal Juin
- av. Hôtel des Postes *(y compris sur les emplacements auto-bleue)*
- av. F. Mistral
- av. Renoir à partir du square Cagnencq *(y compris sur les emplacements taxis)*
- av. de la Gare :

Rue Bérenger - le 3 Juillet de 6h à 14h.

Av. Hôtel de Ville - le 3 Juillet de 6h à 14h

(sur les deux premières places à gauche)

PARKINGS DISPONIBLES

- Le Cros «Renault» (115 places)
- La Villette (430 places)
- Lycées (220 places)
- Tennis (210 places)

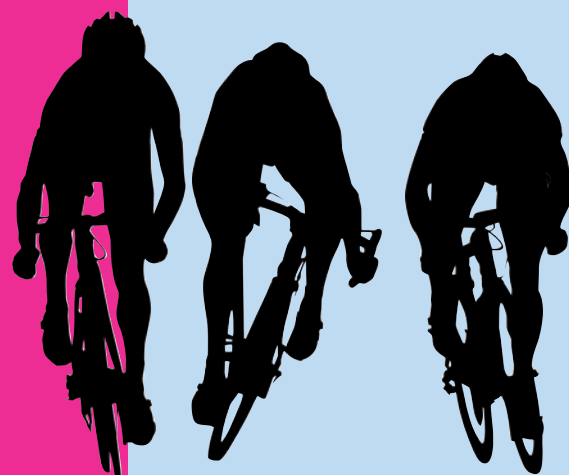
OUVERTURE EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE LE 3 JUILLET DE 6H À 18H

Cours des écoles :

- Daudet I & II (130 places)
- Jules Ferry (60 places)
- La Pinède (55 places)

Maison des Sports - rue Jean Bouin

- Plateau sportif (60 places)



Tour de France : mercredi 3 juillet

Départ de la 5e étape du 100e Tour de France

PROGRAMME

➡ La Caravane du Tour, à partir de 9h45.

La célèbre et attendue « Caravane du Tour » partira du podium départ de la Promenade de l'Hippodrome à 9h30 pour suivre l'itinéraire suivant : Promenade de l'hippodrome, voie privée de l'Hippodrome de la Côte d'Azur, boulevard Maréchal Juin, tour de la place de Gaulle, avenue Renoir, avenue de la Gare... préparez-vous pour la traditionnelle distribution de cadeaux sur le parcours !

➡ Village du Tour.

Le boulevard Kennedy piétonnisé accueillera le Village du Tour accessible uniquement aux personnes accréditées (journalistes, partenaires...) toute la matinée.

➡ Podium signature, Promenade de l'Hippodrome de 10h30 à 11h30 pour voir tous les coureurs du Tour de France !

➡ Fanfare à vélo « Gershwin and Fire » place de Gaulle de 11h à 12h en attendant le passage des coureurs, puis à partir de 12h30 sur le bord de mer.

➡ Départ d'étape à 11h45 sur la Promenade de l'Hippodrome (bord de mer, à l'angle du boulevard Kennedy).

Les coureurs emprunteront la Promenade de l'Hippodrome, entreront dans l'enceinte de l'Hippodrome de la Côte d'Azur par le « portail d'honneur » situé sur le bord de mer, sortiront de l'Hippodrome par l'ex-RN7, et feront ensuite une boucle dans le centre ville en empruntant le boulevard Maréchal Juin, en faisant le tour de la place de Gaulle et en repartant par l'avenue Renoir - avenue de la Gare en direction de Villeneuve-Loubet...

➡ « Village Départ » : émission en direct sur France 3 de 12h50 à 14h, depuis le plateau TV situé en public (gratuit) sur la Promenade de l'Hippodrome (bord de mer). L'émission de télévision « Village Départ » (animée par Laurent LUYAT sur FRANCE3) mettra donc à l'honneur Cagnes-sur-Mer en présence de nombreux artistes et personnalités.

➡ Réservez votre table !

Ce départ de la 5e étape du Tour de France constitue l'occasion idéale de prolonger cette expérience exceptionnelle en réservant votre table dans l'un des restaurants de Cagnes notamment sur le bord de mer, sur une des plages privées, ou encore sur une des terrasses du boulevard Kennedy... qui vous accueilleront avec un menu spécial « Tour de France ».

**Renseignements à l'Office de Tourisme : 04 93 20 61 64
et www.cagnes-tourisme.com**



C A G N E S - S U R - M E R

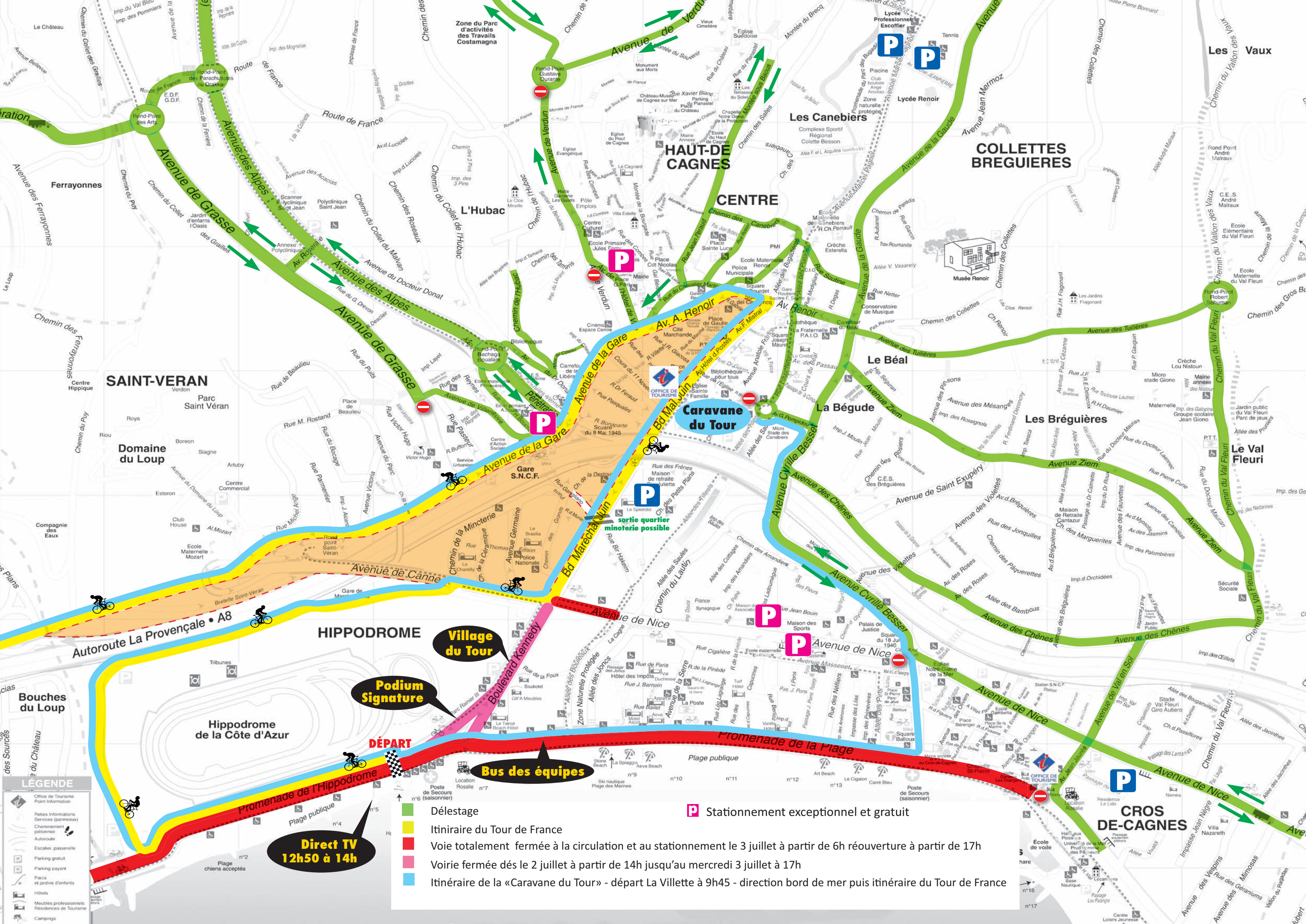
Ville départ de la 5e étape du Tour de France

➔ **MERCREDI 3 JUILLET : DÉPART À 11H45**
Promenade de l'Hippodrome (bord de mer).

➔ **PODIUM SIGNATURE**
Promenade de l'Hippodrome de 10h30 à 11h30.

➔ **“VILLAGE DÉPART” : PLATEAU TV EN PUBLIC**
Promenade de l'Hippodrome à 12h50.





Afin de permettre le bon déroulement LA CIRCULATION EST REGLEMENTEE	
Circulation interdite :	
Boulevard Kennedy - du 2 Juillet à 14h au 3 Juillet à 18h	
Avenue de Nice - le 3 Juillet de 6h à 14h (entre bd Mal Juin et allée des Bouleaux)	
Promenade de la Plage et Promenade de l'Hippodrome - le 3 Juillet de 6h à 17h (entre le pont du Loup et avenue Jean Jaurès)	
Avenue de Nice - le 3 Juillet de 6h à 14h (sauf riverains) (entre rue Bir Hakeim/allée des Bouleaux)	
Sur le parcours - le 3 Juillet de 8h30 à 12h30	
■ Promenade de l'Hippodrome (y compris sur la voie d'accès à l'Hippodrome)	
■ Avenue de Cannes (à partir de la sortie de l'Hippodrome jusqu'au bd. Kennedy)	
■ Bd Marechal Juin	
■ av. Hôtel des Postes	
■ av. F. Mistral	
■ av. Renoir à partir du square Cagnencq	
■ av. de la Gare	
ITINÉRAIRES CONSEILLÉS	
Depuis les quartiers <i>Domaine du Loup</i> <i>Saint-Véran</i> <i>Grange Rimade</i> <i>La Gare</i>	Autoroute A8 accessible avant 8h30 A partir de 8h30 emprunter l' av. de Grasse ou l'av. des Alpes et Villeneuve Loubet Direction Nice : Autoroute A8 libre sans restriction toute la journée
Depuis les quartiers <i>Centre ville</i> <i>Haut-de-Cagnes</i>	Direction Antibes : Autoroute A8 accessible avant 8h30 A partir de 8h30 emprunter l'av. de Verdun, le chemin des Travaux pour rejoindre l'av. des Alpes, et Villeneuve Loubet Direction Nice : Avant 8h30 aucune restriction A partir de 8h30 ch. des Canebiers, rue Soutine, Allée des Platanes, rue Louis Négro, av. C.Besset, av. de Nice
Depuis les quartiers <i>Collettès</i> <i>Bréguières</i> <i>Val Fleuri</i>	Direction Antibes : Autoroute A8 par le chemin de St-Laurent ou l'Av. de Nice pour rejoindre la bretelle d'accès de l'A8 à St-Laurent-du-Var Direction Nice : Chemin de St-Laurent, av. de Nice, ou la route du Bord de Mer
Depuis les quartiers <i>Le Cros, les Vespins,</i> <i>la Pinède</i>	Direction Antibes et Nice : Autoroute A8 par l'Avenue de Nice ou la route du Bord de Mer à partir du Bd Jean Jaurès pour rejoindre la bretelle d'accès de l'A8 à St-Laurent-du-Var
Dans l'enceinte du périmètre du tour (partie jaune sur le plan)	Direction Antibes et Nice : Avant 8h30 pas de restriction de circulation Après 8h30 Pour le quartier de la Minoterie uniquement, un filtrage est mis en place angle Bd Maréchal Juin / rue Garigliano pour direction vers la rue Bir Hakeim et l'av. de Nice Pour le secteur compris entre l'autoroute, le Bd Maréchal Juin et l'Av. Renoir aucune possibilité d'accès (entrée ou sortie) sauf véhicule d'urgence